

# DRC 4592 – Droit pénal des entreprises

Jennifer A Quaid

Trimestre Automne 2026

## Description du cours

Le cours de séminaire en droit pénal des organisations abordera une pluralité de thématiques touchant la responsabilité pénale des entreprises sous un angle multidisciplinaire et critique, incorporant à la fois des aspects théoriques et pratiques. Le cours cherchera à donner aux étudiants une vue d'ensemble et une appréciation des enjeux d'actualité, surtout au Canada, mais en les contextualisant par rapport aux tendances dans d'autres pays de référence (USA, Union européenne, R-U, Australie, France, Suisse) et au niveau mondial. Le cours abordera le sujet tant de l'angle du droit criminel que du droit réglementaire, et fera un examen des théories et des moyens d'imputation de la responsabilité, des questions liées aux peines et au recours aux transactions pénales/mesures alternatives (accords de réparation, par ex), et ce à travers l'ensemble des « domaines » (souvent contestés) pouvant donner ouverture à une responsabilité pénale : des crimes de violence corporative (homicide, négligence criminelle, violations des droit de la personne), des crimes environnementales et des crimes « économiques » et financiers. J'entends inviter des conférenciers tirés de tous les milieux concernés, ainsi que des chercheur.e.s, afin de donner aux étudiants une pluralité de perspectives critiques sur les questions de responsabilité et de gestion de risques qui sont au cœur de ce domaine.

Ce cours est une initiation au droit pénal des organisations au Canada. Il traitera notamment des sujets suivants :

1. Introduction et historique du droit canadien de la responsabilité des entreprises/organisations;
2. Le rôle du droit pénal dans le contexte plus large de la responsabilisation des organisations et la réglementation des affaires ;
3. Le régime fédéral de droit pénal des entreprises (responsabilité, peines);
4. Les autres régimes de responsabilisation pénale des entreprises (réglementaires);
5. Les formes de criminalité susceptibles d'être commises par des organisations ;
6. Les moyens d'imputation de la responsabilité aux entreprises : théories et mise en application;
7. Les formes de sanctions et le rôle des programmes de conformité ;
8. La place de la victime et des autres parties préjudiciées par la criminalité corporative ;
9. Les enjeux liés aux entreprises multinationales, la collaboration internationale et une comparaison de l'approche du Canada à ses pairs économiques.

Chaque sujet sera abordé en tenant compte des enjeux d'actualité. La répartition du cours entre les sujets tiendra compte des questions les plus importantes de la perspective de la mise en application concrète du régime canadien mais des discussions des activités de mise en

application dans d'autres pays et au niveau international pourrait également être abordée lorsque pertinent.

## Objectif du cours

### Objectifs pédagogiques

À la fin du cours, l'étudiant-e devrait être en mesure de :

- Démontrer une excellente connaissance du régime (fédéral) de droit pénal des entreprises au Canada;
- Démontrer une bonne connaissance de l'éventail des mécanismes de responsabilisation pénale des entreprises au Canada, tant au niveau fédéral que provincial;
- Démontrer une compréhension de l'interaction entre les régimes de responsabilité réglementaire (responsabilité stricte et absolue) et la responsabilité pour des infractions criminelles (infractions de négligence pénale et de mens rea subjective)
- Démontrer une appréciation l'importance et de la pertinence des domaines du droit connexes au droit pénal des entreprises à la responsabilisation des entreprises
- Expliquer et appliquer les principales théories d'attribution de la responsabilité pénale aux entreprises ainsi que les liens entre les justifications philosophiques et morales de la responsabilité pénale des entreprises et les règles de droit développés dans certaines juridictions-clé de référence (USA, R-U, ÉU, la France la Suisse, le Canada, l'Australie);
- Démontrer une appréciation du rôle des instances internationales (OCDE, ONU, GAFI etc) dans l'établissement de normes de conduite et de balises permettant aux juridictions nationales de développer leurs cadres juridiques.
- Démontrer une appréciation des principes régissant l'imposition de la peine aux organisations et les enjeux liées à la confection de peines proportionnelles, incluant les peines créatives et le développement de programmes de conformité.
- Démontrer une appréciation des enjeux liées aux résolutions de poursuites, notamment aux accords de réparation
- Appliquer les cadres analytiques propres au régime canadien à des situations de faits concrètes en vue de donner un avis juridique;
- Développer un sens critique à l'égard du rôle du droit dans la régulation d'une économie de marché et le contrôle du pouvoir exercé par des organisations au sein de la société moderne;
- Analyser les enjeux sociojuridiques de la confrontation des valeurs sociales et des objectifs économiques qui caractérise ce domaine de droit.

## Heure et lieu du cours

- Jeudi de 13h à 16h en présentiel au FTX 137.
- **Il n'aura pas de cours en présentiel le 24 septembre, il sera remplacé par un cours en virtuel, possiblement asynchrone**
- Certains invités au cours assisteront via Zoom

- Le cours étant un séminaire, les enregistrements du cours ne seront pas permis, sauf sur autorisation de la professeure, et ce, pour un motif sérieux.
- L'accès à un enregistrement du cours sera assujéti au respect de certaines conditions d'usage que j'expliquerai lors du premier cours ainsi que l'adhésion à la *Politique concernant l'enregistrement audio des cours, la captation vidéo et la diffusion ou le partage de notes de cours de la Section de droit civil*.

## Coordonnées de la professeure

Courriel: Jennifer.quaid@uottawa.ca

## Méthode d'enseignement

La structure et l'organisation du cours, les objectifs pédagogiques ainsi que les méthodes d'évaluation, ont été conçus pour un cours dispensé **en présentiel** et **en mode synchrone**.

Les étudiants ayant besoin d'accommodements scolaires sont fortement encouragés de communiquer avec le Service d'appui au succès scolaire (SASS) avant le début de la session automne afin de s'assurer qu'ils disposent de tous les supports dont ils ont besoin.

### Notes :

Sauf pour un cours (4 septembre) ou en cas d'imprévu ou autre contrainte incontournable, les cours seront tenues aux heures prévues pour le cours, soit les jeudis de 13h à 16h.

Vous aurez accès à tout le matériel pédagogique pertinent au cours (diapositives, plans, hyperliens etc.) ainsi que des copies numériques des lectures à faire dans Brightspace.

Dans un but de vous exposer à une pluralité de perspectives et d'enjeux d'actualité, nous accueillerons plusieurs invité-e-s, tirés des rangs des chercheurs et des praticiens dans le domaine, au Canada et à l'étranger, au cours de la session. Une liste complète, avec les informations biographiques et le titre/sujet de chaque conférence, sera affichée ultérieurement dans Brightspace. Certains des conférenciers feront leurs présentations en langue anglaise. La professeure facilitera la période des questions au besoin, si certain.es. préfèrent s'exprimer en français.

### I. Première partie de la session – Apprentissage de la matière de base

Ce volet du cours sera dispensé au moyen d'un mélange de courts exposés magistraux ainsi que des discussions et des exercices en classe.

### II. Deuxième moitié de la session – conférenciers et présentations des étudiants

Afin de favoriser un apprentissage plus dynamique de la matière, les étudiants seront appelés à faire une présentation de 15 minutes (portant sur le sujet d'un travail écrit, voir « Méthodes d'évaluation ») et à participer à la discussion suivant les présentations des autres étudiant(e)s. Chaque présentation portera sur un sujet distinct choisi à partir d'une liste fournie par le professeur.

## Méthodes d'évaluation

**A. Présentation orale et travail écrit (40 points) :** Ceci comprend la présentation (20 points) ainsi qu'un texte écrit (5000 mots; 20 pages à double interlignes, sans compter les références) (20 points) sur le même sujet dont une ébauche devrait être distribuée aux autres étudiants la semaine précédant la présentation. Deux autres équipes seront responsables de commenter cette ébauche (voir point B. suivant).

**B. Réaction/commentaires à deux travaux (6 points) :** Chaque équipe sera responsable de :

Commenter par écrit l'ébauche du travail écrit de deux (2) équipes afin de leur fournir à une rétroaction constructive qui pourrait permettre à l'équipe auteur du texte d'améliorer la qualité du travail final. Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des commentaires. (environ une page par travail). (3 points par commentaire pour un total de 6)

**C. Participation / questions sur les présentations (14 points) :** Chaque étudiant-e sera responsable de

1. Questions à 3 conférenciers : Poser 2 questions sur les présentations de trois conférenciers. Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des questions posées ou des commentaires faits sur la présentation. (2 points par présentation pour un total de 6)

2. Questions sur 2 présentations : Poser 2 questions sur les présentations de deux autres équipes (pas nécessairement les mêmes que dans B, ci-dessus). Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des questions posées ou des commentaires faits sur la présentation. (2 points par présentation pour un total de 4)

3. **Participation générale** : 4 points seront attribués pour la qualité des interventions faites au cours de la session en entier, particulièrement en réaction aux présentations orales par les étudiants et les allocutions pas les invités. N'inclut pas les questions posées pour les fins du point C.1. ci-dessus.

**D. Analyse d'arrêt ou la prise de notes lors d'une présentation par un conférencier (10 points)**

: Chaque étudiant-e sera appelé-e à effectuer soit : (1) une courte analyse d'un des arrêts de principe énumérés à une liste préparée par la professeure (500 à 750 mots, 2 à 3 pages à double interlignes), soit (2) prendre des notes et faire un résumé de la présentation faite par un des conférenciers. L'attribution des dates sera faite à l'avance. Dans la mesure du possible, la professeure attribuera la responsabilité de prendre des notes selon les intérêts des étudiants.

Dans les deux cas, les analyses/notes seront ensuite partagées avec l'ensemble de la classe.

**F. Examen final (30 points) :** L'examen sera composé de questions d'analyse ou de cas pratiques visant à évaluer la capacité de l'étudiant(e) à expliquer et à appliquer les notions présentées dans le cours.

## Principaux instruments de travail et coût du matériel pédagogique

*Code criminel, particulièrement les définitions suivantes : « organisation », « cadre supérieur » et « agent », les art 22.1, 22.2, 217.1, 718.21, 732.1(3.1) et la Partie XXII.1 (Accords de réparation)*

*Lois fédérales connexes (liens en ligne) : Loi sur la concurrence, Loi sur la corruption des agents publics étrangers*

*Certaines lois étrangères, si pertinentes*

*Certains documents internationaux, au besoin*

*Jurisprudence canadienne*

*Jurisprudence étrangère au besoin*

Des versions numériques de tous les documents seront mises à la disposition des étudiants à la page Brightspace du cours.

Doctrines facultatives qui pourraient vous servir de textes de référence concernant le droit positif canadien : Jurisclasseur Québec, Collection Droit pénal, volume 1.

- Responsabilité de l'organisation (fascicule 9)
- Imposition de la peine aux organisations (fascicule 24)

Pour des raisons de respect du droit d'auteur, je ne peux pas les afficher directement dans Brightspace mais vous avez accès via la Bibliothèque Brian Dickson à toute la collection du Jurisclasseur.

**Coût du matériel pédagogique** : accès gratuit via Brightspace et des sources publiques. Seul le coût de l'impression du matériel est à la charge de l'étudiant.